

JUILLET • 2025

Le Gouvernialud

N°58

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
DE LA COMMUNE DE GOUVERNES



**GOUVERNES,
UNE DYNAMIQUE LOCALE**

WWW.GOUVERNES.FR

 @Gouvernes

 @mairieGouvernes

 gouvernes_mairie



PLANTER, PROTÉGER : LES ARBRES, ALLIÉS ESSENTIELS FACE AU DÉFI CLIMATIQUE !

Lorsque je suis arrivée à Gouvernes, il y a bientôt 30 ans, il y avait des arbres dans tous les jardins, les limites séparatives et clôtures étaient faites d'arbustes, juste une haie vive et un portail voire un portillon, très peu de mur...

Face au réchauffement climatique, planter des arbres et des arbustes n'est plus un simple geste esthétique ou symbolique : c'est une nécessité pour préserver notre cadre de vie et l'avenir de nos territoires. Les arbres jouent un rôle irremplaçable dans la lutte contre l'augmentation des températures : ils absorbent le dioxyde de carbone (CO₂), principal gaz à effet de serre, et contribuent ainsi à freiner le réchauffement. Un hectare de forêt peut capter chaque année jusqu'à 15 tonnes de CO₂, tout en améliorant la qualité de l'air et en favorisant la biodiversité, entendez les oiseaux chanter !

Gouvernes, au centre du territoire de Marne-et-Gondoire, en est son poumon vert. Vous avez choisi de venir vivre ici, n'est-ce pas pour le cadre champêtre que nous avons ?

Arbres et arbustes offrent de nombreux bénéfices : ils procurent de l'ombre, réduisent la chaleur en ville, filtrent les polluants, protègent contre le vent et l'érosion, et servent de refuge à une multitude d'espèces animales. Leur présence est donc essentielle pour adapter notre village et nos campagnes aux épisodes de canicule et de sécheresse de plus en plus fréquents.

Au-delà de cela, il est bien plus facile de franchir un mur qu'une haie végétalisée de 50 centimètres d'épaisseur !

Ce changement climatique va également provoquer de nouvelles périodes de pluies intenses causant des inondations. La plantation d'arbres et d'arbustes permet de contribuer, partiellement, à limiter les dégâts, notamment le ruissellement. C'est ainsi que Marne et Gondoire a entrepris de créer sur Gouvernes des Fossés réhaussés d'arbustes pour absorber l'eau et prévenir les coulées de boue.

Le législateur a renforcé la protection des arbres bordant nos routes et allées : leur abattage est strictement encadré par le Code de l'environnement et n'est autorisé qu'en cas de danger avéré ou de nécessité absolue, sous réserve d'une procédure spécifique auprès de la préfecture.

De même, l'abattage d'un arbre trentenaire nécessite une autorisation administrative (article 672 du Code Civil). Cette réglementation protège notre patrimoine arboré. N'abattez pas d'arbres sans demander d'accord en mairie.

Planter un arbre aujourd'hui, c'est investir pour demain, c'est respecter la loi et l'esprit de préservation qui l'anime. Ensemble, continuons à planter, à entretenir et à protéger nos arbres et arbustes : ils sont les meilleurs alliés de notre territoire face aux défis climatiques à venir.

Ils sont ce pourquoi il fait bon vivre à Gouvernes, ils font la beauté de notre village. Ils sont l'avenir de nos enfants !

Bel été à tous.

NATHALIE TORTRAT
Maire de Gouvernes



NOUS CONTACTER

Par téléphone : 01 64 30 12 09
Par email : contact@gouvernes.fr
Par courrier : Mairie de Gouvernes
Bulletin d'informations - 77400 GOUVERNES

@Gouvernes
 @mairieGouvernes
 @gouvernes_mairie

N°58 - Juillet 2025

Bulletin d'informations municipales
Édité par la Commune de Gouvernes

Tirage : 550 exemplaires | ISSN 2418-120X
Directeur de la Publication : Nathalie TORTRAT
Directeur délégué : Arnaud GUIHARD
Maquette : RoyDesign
Impression : Epic Graphique (SAINT THIBAUT DES VIGNES)
Crédit Photos : Mairie de Gouvernes - Freepik



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

> Du 13 Février 2025

Présents :

Mme TORTRAT, *Maire*

M. MAINGON, Mme HILAIRE, *Adjoint*

M. CABARRUS, Mme CHANLON, M. GANIVET-BILAUD, M. GUIHARD (arrivé à 20h10), M. PUCCINELLI

Mme ROBILLARD-DIABATE, M. COUSIN, M. ILLY, *Conseillers Municipaux délégués,*

M. TONI, Mme TARTRAT, *Conseillers Municipaux*

Absents : Mme DUBAND (pouvoir à M. MAINGON), Mme TARTRAT (pouvoir à Mme TORTRAT), M. PANIER, M. TONI

Secrétaire de séance : M. CABARRUS

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 20 heures 03 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. MAINGON secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Procès-Verbal de la séance du 21 novembre 2024 :

Approuvé à l'unanimité

N°01/2025 : Fixation du montant de l'amende due en cas de dépôt sauvage

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants, L. 2224-13 à L. 2224-17,

VU le Code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L. 511-1, L. 512-4, L. 512-5 et L. 512-6,

VU la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

VU la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 541-1 à L. 541-6,

VU le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1311-1, L. 1311-2, L. 1312-1 et L. 1312-2,

VU le Code général des impôts,

VU le Code pénal, et notamment ses articles R. 632-1, R. 635-8, R. 644-2 et R. 711-1,

VU le Code de procédure pénale, et notamment ses articles R. 15-33-29-3 et R. 48-1,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune,

CONSIDÉRANT qu'il existe un réseau de déchèteries sur le territoire,

CONSIDÉRANT que le service de collecte et d'élimination des ordures ménagères et assimilées est mis en place pour tous et qu'il convient de le respecter,

CONSIDÉRANT que, malgré ces services, il est toujours constaté des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature sur la commune portant atteinte à la salubrité et à l'environnement,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire, en tant qu'autorité de police municipale, de prendre, dans les limites de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publique,

CONSIDÉRANT que les dépôts sauvages ainsi que les dépôts d'ordures et déchets dans les poubelles communales sont des infractions et représentent une charge financière pour la collectivité,

CONSIDÉRANT qu'il convient de facturer l'enlèvement des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable lorsque celui-ci est identifié,

Il est proposé au conseil municipal de rechercher systématiquement les auteurs des dépôts et d'instituer une participation forfaitaire à l'encontre des auteurs de dépôts illicites sur la commune.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité/majorité :

DÉCIDE d'instituer une redevance forfaitaire due par les auteurs des dépôts de déchets sur la voie publique.

Type de déchets	Quantité			Réitération (en supplément)
	Inférieur à 1 m ³	De 1 m ³ à 5 m ³	Supérieur à 5 m ³	
Déchets ménagers				1 000,00 €
Textiles	500,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
Plastiques				1 000,00 €
Déchets verts				1 000,00 €
Palettes	500,00 €	1 100,00 €	2 100,00 €	1 000,00 €
Encombrants meubles	500,00 €	1 100,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €
Pneus	1 500,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
Déchets électroniques	2 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €
Déchets de chantier	2 000,00 €	4 000,00 €	5 500,00 €	1 000,00 €
Pièces détachées, épaves	3 000,00 €	6 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €
Produits chimiques et dangereux*	5 000,00 €	9 000,00 €	14 000,00 €	1 000,00 €

* (type amiante ou autre)

PRÉCISE que cette redevance sera facturée par la mairie et recouvrée par le Trésorier principal de Chelles

DONNE à Madame le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents se rapportant à ce dossier y compris la convention de mise en place de pièges photographiques avec la CAMG

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- Au préfet de Seine-et-Marne ;
- Au président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ;

N°02/2025 : Modification du périmètre du SDESM (syndicat des énergies de Seine et Marne) par adhésion de la commune de Saint-Souplets

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatifs aux modifications statutaires ;

VU l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

VU la délibération n°2024-85 du comité syndical du 25 septembre 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Souplets ;

CONSIDÉRANT que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la commune de Saint-Souplets ;

APRÈS en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Souplets.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de Torcy,
- M. le Trésorier Principal,
- M. le Président du SDESM



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous le corps



Fermez les volets et fenêtres



Privilégiez les activités douces



Mangez frais et équilibré



Évitez l'alcool



Prenez des nouvelles des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Plus plus d'informations : [0 800 06 66 66*](http://0.800.06.66.66) (appel gratuit)
meteo.fr • arcancicule

N°03/2025 : Adhésion à la convention unique annuelle 2025-2026 relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,
VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU la convention unique annuelle 2025-2026 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne signée le 18 novembre 2024 par Madame THIBAUT Présidente du Centre départemental de Gestion, ci-annexée,
CONSIDÉRANT que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,
CONSIDÉRANT que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction Publique Territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,
CONSIDÉRANT que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,
CONSIDÉRANT que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique »,
CONSIDÉRANT que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,
ENTENDU l'exposé de Madame le Maire après en avoir délibéré ;
DÉCIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 :

D'adhérer à la convention unique pour l'année 2025-2026 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
 • M. le Sous-Préfet de TORCY

N°04/2025 : Demandes de subventions relatives au projet d'installation de la vidéoprotection sur le territoire de Gouvernes

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet d'installation de la vidéoprotection ainsi que les dispositifs de subventions permettant un accompagnement financier des collectivités.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame Le Maire à mener toute action et signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions du projet présenté, auprès de la Région Ile de France, du Département de Seine et Marne, et de tout autre service de l'ETAT qui pourrait accompagner la collectivité dans cette opération.

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- M. le Trésorier Principal, comptable de la Commune
- Mme La Présidente de la Région IDF
- M. Le Président du Département du 77

N°05/2025 : Demandes de subventions relatives au changement de fenêtres de l'école de Gouvernes

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet de changement des fenêtres de l'école (bâtiment principal) ainsi que les dispositifs de subventions permettant un accompagnement financier des collectivités. Considérant la vétusté des fenêtres bois et qu'il est indispensable de gagner en confort et de réaliser des économies d'énergie,

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame Le Maire à mener toute action et signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions du projet présenté, auprès de la Région Ile de France, du Département de Seine et Marne, et de tout autre service de l'ETAT qui pourrait accompagner la collectivité dans cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention

APPROUVE l'opération présentée

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- M. le Trésorier Principal, comptable de la Commune
- Mme La Présidente de la Région IDF
- M. Le Président du Département du 77



COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL > Du 27 Mars 2025

Présents :

Mme TORTRAT, *Maire*

M. MAINGON, Mme HILAIRE, Mme DUBAND *Adjointes*

M. CABARRUS, Mme CHANLON, M. GANIVET-BILLAUD, M. GUIHARD, M. PUCCINELLI

Mme ROBILLARD-DIABATE (arrivée à 20h05), M. COUSIN, M. ILLY, *Conseillers Municipaux délégués*,

M. TONI, Mme TARTRAT, *Conseillers Municipaux*

Absents : M. PUCCINELLI (pouvoir à M. GUIHARD), M. PANIER, M. TONI

Secrétaire de séance : Mme CHANLON

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 20 heures la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. MAINGON secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Procès-Verbal de la séance du 13 février 2025 :

Approuvé à l'unanimité

N°06/2025 : CAMG – Création d'un service commun d'insalubrite

Il appartient au maire, en vertu de son pouvoir propre de police générale (CGCT L 2212-1) et de ses pouvoirs de contrôle administratif et technique des règles générales d'hygiène applicables aux habitations, de veiller au respect des prescriptions de salubrité sur le territoire de la commune.

Les services communs ne concernent pas des compétences transférées, il s'agit de mutualiser des services, c'est-à-dire des activités, des missions, en dehors de ses compétences.

Ils constituent un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes

membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

C'est donc dans la continuité du principe de mutualisation des services ressources qu'il est dorénavant proposé de mutualiser le traitement des signalements d'insalubrité.

Dans cette optique, la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire propose aux communes un service commun « Insalubrité ».

Ainsi, cette mutualisation devra permettre d'unifier les procédures, de centraliser au sein d'un même établissement la gestion des situations d'habitat indigne et de bénéficier ainsi d'une expertise et d'une technicité gérée au niveau intercommunal.

Les relations entre la commune et la CAMG sont organisées dans le cadre d'une convention qui spécifie notamment :

- les niveaux de services proposés
- les engagements de chacun (commune et CAMG)
- les relations entre la commune et la CAMG
- les dispositions financières

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à signer la convention afin que la commune de Gouvernes puisse transférer le traitement de l'insalubrité.

ENTENDU l'exposé de Madame Le Maire

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-4-2,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n°2020-1563 portant réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010,

VU la loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

VU le conseil communautaire de la CAMG en date du 10 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service commun « Insalubrité » de la CAMG ainsi que tout document afférent

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- M. le Trésorier Principal, comptable de la Commune
- M. Le Président de la CAMG

N°07/2025 : Signature de la convention de concours technique avec la safer d'Ile-de-France (société d'aménagement foncier et d'établissement rural)

Madame Le Maire expose au conseil un litige relatif à un terrain classé en zone naturelle au Plan Local d'Urbanisme de la commune. Elles sont au surplus grevées, notamment, des servitudes suivantes :

- Protection des sites et monuments naturels Site classé « Vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire »,
- Zone humide ou potentiellement humide,
- Secteur à protéger au titre de l'article L 151-23 du Code de l'urbanisme,
- Zone de protection d'un centre radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques.

A cet effet, la commune a fait part de sa volonté de soutenir la SAFER pour la préservation des espaces inondables et classés.

Il a par ailleurs été constaté une augmentation du capital d'une SCI avec entrée au capital d'un tiers sans publicité pour échapper au droit de préemption SAFER pour un montant au-dessus du prix du marché.

ENTENDU l'exposé de Madame Le Maire

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-4-2,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n°2020-1563 portant réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de concours technique avec la SAFER.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de Torcy,
- M. le Trésorier Principal,
- M. le Président de la CAMG

N°08/2025 : Redevance d'occupation du domaine public

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

VU le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

CONSIDÉRANT que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

CONSIDÉRANT qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

MODIFIE ET FIXE les redevances à partir du 1er mai 2025 de la façon suivante :

Redevance d'occupation du domaine public

	NATURE DE LA DEMANDE	TARIFS	
TRAVAUX	Echafaudage volant et sur pied	1€/ML/JOUR	EXONÉRATION DE 24H
	Grue	40€/JOUR	EXONÉRATION DE 24H
	Nacelle	20€/JOUR	EXONÉRATION DE 24H
	Dépôt de bennes	20€/JOUR	EXONÉRATION DE 24H
	Dépôt de matériaux	10€/ML/JOUR	EXONÉRATION DE 24H
	Baraque de chantier	10€/JOUR	EXONÉRATION DE 24H
	Neutralisation place de stationnement pour livraison, déménagement, ...	10€/JOUR	
	Nettoyage voirie, enlèvement de déchets, gravats, encombrants exécutés par la commune	300€/M3	
	Emprise de chantier ou engins sur la voie publique (par voie occupée)	2€/ML/JOUR	EXONÉRATION DE 24H
	Neutralisation de place de stationnement pour entrée, sortie de chantier ou livraison de chantier	20€/ML/JOUR	EXONÉRATION DE 48H
COMMERCE	Etalages, commerces ambulants	10€/JOUR emplacement sans branchement électrique 22€/JOUR emplacement avec branchement électrique	
	Camion vente	10€/JOUR	
	Terrasse café, restaurant	1€/M²/MOIS	
	Bureaux de vente	100€/MOIS	
CULTURE	Tournage de films	100€/jour 300€/jour si fermeture de la voie publique	
	Cirques, manèges attractions temporaires	20€/10M2/JOUR 2€/M2/JOUR avec branchement électrique/forfait pour le week-end de la fête communale 1€/M2/JOUR sans branchement électrique/forfait pour le week-end de la fête communale	Exonération si le spectacle est gratuit
DIVERS	Raccordement à une borne électrique municipale	5€/JOUR	
	Emplacements vélos et trottinettes électriques (prestataires privés)	100€/EMPLACEMENT/AN	

Toute occupation non autorisée fera l'objet d'une taxation d'office de 200€/jour

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de TORCY

ETAT CIVIL



NAISSANCES

- PRESLE POMARES** Aniela 23 février 2025
- LEQUERREC** Iris 11 mars 2025
- RAGUENEAU** Nino 05 juin 2025



MARIAGE

- LAGOUTTE** François & **ALBARET** Patricia 11 janvier 2025



DÉCÈS

- LEBLANC** Bruno 07 février 2025
- LEJEUNE** Claudine 23 février 2025
- LÉVY** Luc 03 mars 2025

N°09/2025 Compte de gestion 2024

VU le compte de gestion, document qui liste les encaissements de recettes et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé établi par le comptable de la Commune et fait état de la situation de l'exercice clos,
VU les dispositions des articles L.1612-11 et L.2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales, il doit être soumis au vote du conseil municipal,
VU le compte de gestion justifiant l'exécution du budget et, à ce titre, présente des comptes en conformité avec les écritures du compte administratif, soit :

FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES :	927 775,68 €	
RECETTES :	1 176 987,69 €	
RÉSULTAT 2024 :	249 212,01 €	EXCÉDENT
RÉSULTAT 2023 REPORTÉ :	549 320,70 €	EXCÉDENT
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024 :	798 532,71 €	EXCÉDENT

INVESTISSEMENT :

DÉPENSES :	159 938,16 €	
RECETTES :	243 297,21 €	
RÉSULTAT 2024 :	83 359,05 €	EXCÉDENT
RÉSULTAT 2023 REPORTÉ :	- 163 642,44 €	DÉFICIT
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024 :	- 80 283,39 €	DÉFICIT

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion,
ENTENDU l'exposé de Mme DUBAND,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de la commune de Gouvernes établi pour l'exercice 2024 par Madame le Receveur Municipal.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à
 • M. le Sous-préfet de Torcy,
 • M. le Trésorier Principale.

N°10/2025 : Compte administratif 2024

Sous la présidence de Mme DUBAND, adjointe chargée de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

Art. 1 : Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES :	927 775,68 €	
RECETTES :	1 176 987,69 €	
RÉSULTAT 2024 :	249 212,01 €	EXCÉDENT
RÉSULTAT 2023 REPORTÉ :	549 320,70 €	EXCÉDENT
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024 :	798 532,71 €	EXCÉDENT

INVESTISSEMENT :

DÉPENSES :	159 938,16 €	
RECETTES :	243 297,21 €	
RÉSULTAT 2024 :	83 359,05 €	EXCÉDENT
RÉSULTAT 2023 REPORTÉ :	- 163 642,44 €	DÉFICIT
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024 :	- 80 283,39 €	DÉFICIT

- Hors de la présence de Mme TORTRAT, Maire,
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
ARRETE les résultats définitifs du compte administratif du budget communal 2024 hors de la présence de Madame Tortrat, Maire, tels que résumés ci-dessus,
ADOpte le Compte Administratif 2024

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
 • M. le Sous-Préfet de TORCY
 • Mme la Trésorière principale, comptable de la commune.

N°11/2025 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget communal

APRÈS avoir examiné le Compte Administratif 2024 de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions des instructions budgétaires et comptables et notamment l'obligation d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement à la couverture du déficit de la section d'investissement,

APRÈS avoir constaté le résultat de clôture de la section de fonctionnement : 798 532,71 €

APRÈS avoir constaté le résultat de clôture de la section d'investissement :- 80 283,39 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat 2024 ainsi qu'il suit :

- D'affecter au Compte 1068 RI 80 283,39 €
- De reporter au Compte 002 RF 718 249,32 €
- De reporter au Compte 021 RI 382 008,17 €

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- Mme la Trésorière Principale, comptable de la commune.

N°12/2025 : Budget primitif 2025

APRÈS le projet de Budget Primitif 2025 de la Commune, Sur proposition de Mme la Maire résumée ci-dessous,

LIBELLES	PROPOSITION DU MAIRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	1 815 674,32 €
RECETTES	1 815 674,32 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	928 777,79 €
RECETTES	928 777,79 €

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux montants suivants, conformément aux votes ci-dessus :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT 1 815 674,32 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT 928 777,79 €

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- Mme la Trésorière Principale, comptable de la Commune

N°13/2025 : Taux communaux 2025

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

CONSIDÉRANT la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Le Maire propose au Conseil de maintenir la même pression fiscale qu'en 2024 et que conformément aux directives de la Direction Départementale des Finances Publiques et à la récupération de la part département de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il convient de reprendre le taux voté en 2024 (28.31 %) majoré du taux départemental de 18 % pour la Seine et Marne.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à pour l'unanimité, décide d'approuver les taux proposés pour 2025.

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

	2024 Pour mémoire	2025
TAXE D'HABITATION (THS) sur les résidences secondaires	14,63 %	14,63 %
TAXE FONCIÈRE (TFPB) sur les propriétés bâties	46,31 %	46,31 %
TAXE FONCIÈRE (THS) sur les propriétés non bâties	82,03 %	82,03 %

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- Mme la Trésorière Principale, comptable de la Commune
- Préfecture de Seine et Marne

N°14/2025 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Madame Le Maire rappelle qu'en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la LOI n°2019-1461 du 27 décembre 2019 – art. 65, il est nécessaire que la commission d'appel d'offres se compose obligatoirement du Maire et de trois membres du Conseil Municipal élus par le Conseil (à la représentation proportionnelle au plus fort reste) ou leurs suppléants.

Le Maire fait appel aux candidatures :

SE PRÉSENTENT :

M. Bernard MAINGON, M. Arnaud GUIHARD, Mme Marie-Rose TARTRAT
Mme Valérie DUBAND, M. Ludovic PUCCINELLI, M. Vincent TONI

Le Conseil Municipal, après en avoir procédé au vote à main levée,

DECIDE de former la Commission d'appel d'offres de la façon suivante :
Présidente de la Commission : Madame TORTRAT Nathalie, Maire

SONT ÉLUS :

Membres titulaires :

M. Bernard MAINGON, M. Arnaud GUIHARD, Mme Marie-Rose TARTRAT

Membres suppléants :

Mme Valérie DUBAND, M. Ludovic PUCCINELLI, M. Vincent TONI

VOTE : Unanimité

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de Torcy,
- M. le Trésorier Principal,

N°15/2025 : Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et création d'un poste de rédacteur

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, Compte tenu de la publication de la liste d'aptitude, il convient de supprimer et de créer l'emploi correspondant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2025

DECIDE la création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} mai 2025

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de Torcy,
- M. le Trésorier Principal,

VIE COMMUNALE

Du nouveau pour la collecte des déchets à Gouvernes

Le tri et la collecte des biodéchets est désormais en place sur la commune

2 abris-bacs en apport volontaire sur les 3 prévus sont déjà actifs.

Ils se situent Rue du bas-Villiers et au carrefour des rues Haut-Villiers/Clos de la Sarge.

Le 3^e sera implanté à côté du transformateur EDF rue de la Fontaine lors de la fin des travaux.

Pourquoi est-ce important de trier ses biodéchets ?

Les déchets alimentaires représentent une part importante de nos ordures ménagères (25% du poids). En les triant, vous permettez :

- Leur transformation en énergie verte par méthanisation (biogaz) ou en fertilisants, au lieu d'être incinérés.
- La réduction de leur incinération et de leur enfouissement : moins de déchets incinérés, c'est moins d'émission de gaz à effet de serre et moins d'énergie consommée.
- La réduction du volume des déchets ménagers collectés.

Jour de collecte des abris-bacs : Tous les jeudis.

Mise à disposition gratuite d'un BIOSEAU par foyer

Pour obtenir un bioseau, contacter le Sietrem à l'adresse biodechet-sietrem@sietrem.fr

Ils sont disponibles tous les mercredis de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.



Un seul passage pour la collecte des déchets ménagers

En conséquence de l'évolution des consignes de tri de ces dernières années, il a été constaté une réduction du remplissage des bacs grenat et de leur fréquence de sortie (Cela concerne notamment le bac du vendredi). La diminution du tonnage ramassé sur Gouvernes est déjà efficiente.

L'arrivée du tri des biodéchets sur la commune va accentuer cette tendance.

La commune a acté le passage à **une seule collecte hebdomadaire** dès cette année. La date de mise en œuvre et le jour de ramassage seront communiqués ultérieurement.

Vous pouvez si besoin de commander des bacs grenat plus grands auprès du Sietrem.



ÉVOLUTION DU RÉGLEMENT DES DÉCHETTERIES À COMPTER DU 2 JUIN 2025

Évolution des conditions d'accès :

Suite à de nombreux abus et afin de faire respecter les quantités de déchets autorisées, l'accès aux déchetteries est désormais strictement réservé aux véhicules dont la hauteur n'excède pas 2 mètres et dont le Poids Total À Charge (PTAC) est inférieur à 3,5 tonnes.

Évolution des quantités

Vous pouvez déposer jusqu'à 2m³ de déchets par passage (3m³ si vous apportez des déchets verts soit 1m³ de plus qu'auparavant).

Nombre de passages :

La limite annuelle de 26 passages est supprimée et remplacée par un système d'unités : chaque foyer dispose de 60 unités de passage par an. 1 unité correspond à 0,5m³ de déchets. Par exemple, si vous apportez 1m³ de déchets lors d'un passage, 2 unités vous sont décomptées.

Vous avez donc la possibilité d'effectuer jusqu'à 30 passages de 1m³ par an. (ou 60 fois pour des apports de 0,5m³ de déchets ou moins). Ce système s'adapte à la quantité réellement déposée.

Ce changement ne concerne pas les déchetteries mobiles où le maximum autorisé reste de 1m³.

Carte d'accès aux déchetteries :

Toute nouvelle demande de carte sera délivrée au format dématérialisé sous la forme d'un QR code.

Si vous avez déjà une carte physique, celle-ci reste valable et doit continuer à être utilisée.



www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation

INTERDICTION DE BRÛLER SES DÉCHETS DE JARDIN :

Les risques de feux

La loi N°2020-105 du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets verts) à l'air libre et dans les incinérateurs de jardin. Outre les problèmes de pollution de l'air, c'est le risque d'incendie qu'il faut craindre l'été en période de sécheresse et de vent.

Les feux festifs et barbecue ne sont pas interdits mais peuvent l'être temporairement par le préfet ou le maire (sécheresse, vent fort ou pollution). Mais attention au trouble anormal du voisinage.

MOUSTIQUE TIGRE, AGISSONS POUR LIMITER SA PROLIFÉRATION

Apparu dans le sud-est de l'Hexagone en 2004, il a été détecté pour la première fois en Île-de-France, à Créteil, en 2015, et aujourd'hui dans l'ensemble des 8 départements franciliens.



Comment le reconnaître ?

- Il est de très petite taille : moins de 0,5 cm ;
 - Pattes et abdomen rayés noir et blanc ;
 - Pique le jour (le soir et le matin surtout) ;
 - Est silencieux et très agressif ;
 - Se déplace peu (rayon de 150 mètres autour de son lieu de naissance).
- Si vous identifiez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est né près de vous.



ARS Ile-de-France

www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france

Une menace pour la santé.

Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut transmettre par piqûres des maladies infectieuses liées à des virus : dengue, chikungunya, Zika. (1679 cas de dengue importés signalés début 2024).

Le moustique peut être infecté par une de ces maladies en piquant une personne contaminée, revenant d'une zone tropicale où circulent ces virus. Il peut alors transmettre le virus en piquant une autre personne n'ayant jamais quitté l'Hexagone.

Comment éviter sa prolifération.

La solution la plus efficace est d'éliminer les eaux stagnantes, lieux de ponte et de repos :

- Mettre à l'abri ou supprimer tous les contenants où l'eau peut s'accumuler (soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.)
- Changer l'eau des coupelles des pots de fleurs une fois par semaine ou les remplir de sable ;
- Recouvrir de filet ou moustiquaire les bidons, citernes ou bassins de récupération d'eau de pluie ;
- Introduire des poissons dans les bassins d'agrément : ils mangeront les larves.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux, etc.).



**Tout le monde doit réaliser ces gestes.
Il suffit d'un seul qui ne le fasse pas et les moustiques reviennent.**

MOUSTIQUE TIGRE
LIMITER SA PRÉSENCE,
LIMITER LES NUISANCES

#1

Éliminer les endroits où l'eau peut stagner (souchets verts, pneus usagés, encombrants, matériel de jardinage, candiars...)

#2

Vider les récipients, recouvrir l'eau des contenants (arrosoirs, gamelles...)

#3

Vérifier le bon écoulement des gouttières (enlever les feuilles des gouttières au moins 1 fois par an)

#4

Couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, baignoires, bacs de récupération de pluie...) et les piscines non utilisées

#5

Ne pas laisser l'eau des plantes et des fleurs stagner

VOS OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE TAILLE ET D'ÉLAGAGE

La commune de Gouvernes rappelle aux propriétaires et locataires riverains qu'ils ont l'obligation d'entretenir et de tailler régulièrement les haies et plantations en bordure du domaine public.

La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée en cas d'accident.

Les employés communaux nettoient la voie publique. En dehors de ces actions, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

Pourquoi débroussailler et élaguer ?

- Pour votre sécurité, celles de vos biens et des usagers de la voie publique
- Pour respecter la réglementation en vigueur

En toute saison, les propriétaires sont tenus d'assurer le nettoyage, désherbage, démoussage, de balayer les débris, les fleurs, feuilles mortes, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur le trottoir ou banquette jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eau pluviale, et sur toute la largeur, au droit de leur façade.

« Merci à tous pour votre vigilance et votre contribution à un cadre de vie agréable pour tous »



LES OBLIGATIONS DE TAILLE ET D'ÉLAGAGE

Les riverains (propriétaires et locataires) doivent obligatoirement :

- ✓ Tailler régulièrement arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des voies publiques ou privées. La hauteur des haies doit être limitée à 2 mètres afin de ne pas gêner la circulation des piétons ni masquer les feux de signalisation ou les panneaux.
- ✓ Veiller à ce que la végétation n'entre pas en contact avec les câbles électriques, téléphoniques ou d'éclairage public.
- ✓ Respecter une distance minimale de 2 mètres entre les haies/arbres et les voies publiques, conformément à l'article R116-2-5° du Code de la voirie routière. Les branches ou racines empiétant sur la voie doivent être coupées par les propriétaires ou les locataires.
- ✓ Ramasser les feuilles ou aiguilles tombées sur le trottoir afin de garantir la sécurité des piétons et cyclistes.



ÉLIMINER SES DÉCHETS DE JARDIN : DE NOMBREUSES SOLUTIONS

La collecte des déchets verts en porte-à-porte
Les 3^e mercredis des mois de mai à novembre

Le compostage :

Pensez à déposer vos feuilles, branchages, tontes, fleurs séchées ou fanées... dans votre composteur. Vous bénéficierez d'un engrais naturel et diminuerez ainsi la quantité de déchets à traiter donc un moindre coût à la collectivité.

Le mulching :

Cette technique consiste à broyer les restes végétaux et à les disperser au pied des autres plantes, dans les haies, comme couvre-sol, pour limiter les arrosages, le développement des mauvaises herbes, servir d'engrais et favoriser la biodiversité.

L'apport volontaire en déchetterie :

Déposés en déchetterie, vos déchets verts sont acheminés vers une plateforme de compostage située à Chalifert où ils sont valorisés en compost, un fertilisant pour les sols 100 % naturel.



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

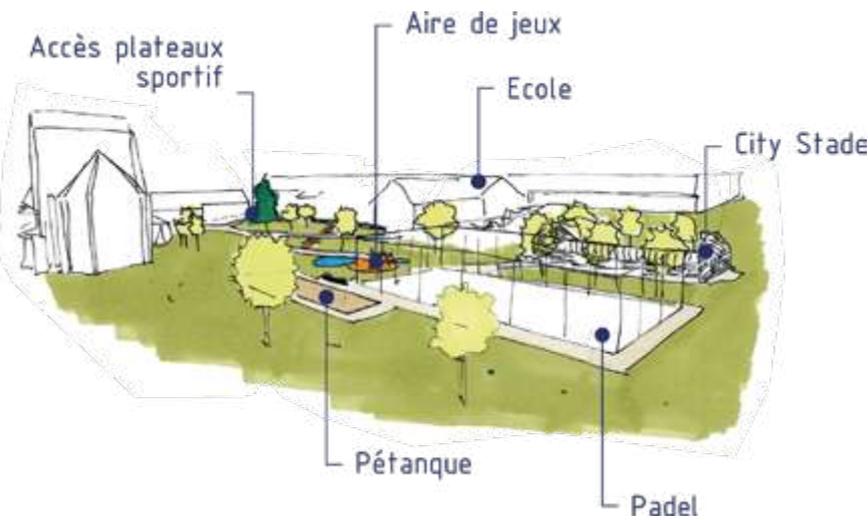
A l'occasion du grand nettoyage de printemps, en ce matin frais et ensoleillé du 29 avril, la commune de Gouvernes, fidèle en ses engagements, s'est lancée à nouveau avec ses fidèles volontaires, mais seule cette fois, à l'assaut des bords des chemins et des routes communales pour les débarrasser des moindres déchets abandonnés.

Au bout de 3h d'efforts, le constat est là :
450 kg de déchets en tout genre retrouvés
soit près d'une ½ tonne !!

Cette matinée s'est conclue à la salle Daniel Robillard par un apéritif dinatoire offert par la commune : jus de pomme, cidre, roue de brie et charcuteries diverses de la ferme, partagés dans un moment convivial entre tous les participants. Les plus jeunes ont pu repartir avec stylos, magnets, mémo-tris, ... offerts par le SIETREM et leur diplôme du « bon écocitoyen ».

Encore un grand merci à tous les participants et encadrants sans qui ce moment citoyen et convivial n'aurait pu se tenir.

UN PROJET D'ESPACE SPORTIF À GOUVERNES OÙ EN SOMMES-NOUS ?



Nous y sommes ! Après de nombreuses étapes administratives les travaux pour la création d'un plateau sportif et le réaménagement du parvis de l'école débuteront le 7 juillet 2025. C'est l'entreprise EKSIO, domiciliée à Bussy Saint Georges, qui a été retenue à l'issue du processus de mise en concurrence.

Il s'agit d'un projet majeur pour notre équipe et cette mandature qui vise à restituer un espace de sport pour la pratique scolaire, associative et de loisir. Pour rappel, le programme comprend la réalisation la création du parvis de l'école plus adapté aux contraintes actuelles, d'un terrain multisport type « city stade », d'un terrain de padel, une nouvelle forme de tennis en vogue, un espace de jeux pour les plus petits et un terrain de pétanque.



Les travaux devraient s'étendre jusqu'au début d'année 2026 et auront quelques impacts sur la zone d'accueil actuelle des enfants à l'école. A partir de la rentrée de septembre et durant les travaux, l'accueil des enfants à l'école sera assuré par l'impasse des Moulins Rouges (accès périscolaire) et la surface de la cour de l'école sera réduite pour éviter tout risque lié à la coactivité avec les travaux en contre bas.

Nous vous invitons à participer au choix des mobiliers qui constitueront les espaces de jeux pour les plus petits. Une consultation citoyenne sera donc organisée dans les prochaines semaines.

Plus d'informations à venir sur le site internet de la commune : www.gouvernes.fr



Calendrier des manifestations

Retrouver l'actualité de la commune de Gouvernes sur l'application



PanneauPocket

Vendredi 4 juillet

- Guinguette de Gouvernes, Place de la mairie, à partir de 19h00

Vendredi 5 septembre

- Forum des associations Salle Lhuillier de 18h00 à 21h00

Dimanche 14 septembre

- Brocante

Le 20 et 21 septembre

- Journées Européennes du Patrimoine

Dimanche 28 septembre

- Maratrail de Marne et Gondoire

Samedi 22 novembre

- Soirée beaujolais nouveau Salle Lhuillier

Dimanche 30 novembre

- Concert de l'Avent



Horaires d'accueil en mairie

La mairie vous ouvre ses portes aux horaires suivants :

Lundi, jeudi et vendredi :
8h30-12h00 | 13h30-18h15

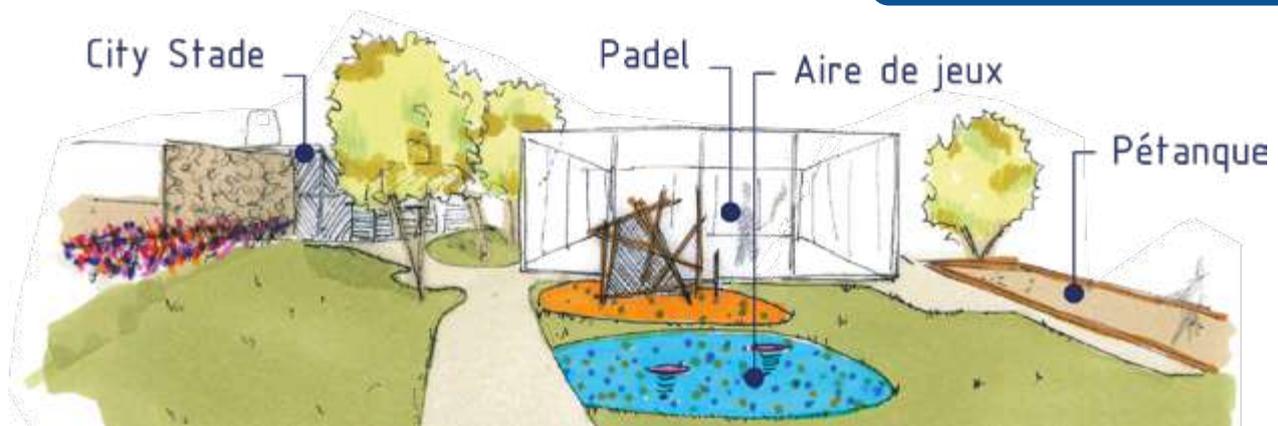
Samedi de 9h00-11h45

Fermé les mardi et mercredi

LES ÉLUS ASSURENT UNE PERMANENCE

Tous les samedis de 11h00 à 12h00

pour recueillir vos demandes ou vous aider dans vos démarches.



OUVERTURE DES VENTES À LA FERME DES FOLIES !

UNE NOUVELLE ACTIVITÉ À GOUVERNES

Située en lisière de la commune, la ferme des folies, exploitation maraîchère, s'engage à nourrir à terme, 120 familles toute l'année grâce à une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Vous avez sûrement pu remarquer l'arrivée des serres cet hiver, et l'installation progressive de jardins maraîchers le long de la Gondoire : « La ferme des folies » propose, depuis début juin, des légumes variés en vente directe, ultra-frais, cultivés selon des méthodes biologiques, paysannes et agroforestières.

Beatrice et Lorena s'appuie sur une nouvelle association de Gouvernes : l'AMAP « Les Paniers de Gouvernes » (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) qui prend vie ce mois de juin, grâce à quelques premiers bénévoles, garantissant un lien direct entre producteurs et consommateurs.

La commercialisation se fait donc, pour cette première saison, exclusivement en AMAP. Les distributions ont lieu tous les vendredis de 19h à 20h, avec des paniers composés de 5 sortes de légumes à 15€. Le premier contrat court jusqu'à fin mars, et vous pouvez choisir un panier chaque semaine ou tous les 15 jours selon vos besoins.

Devenir membre des Paniers de Gouvernes, c'est soutenir une agriculture locale et engagée.

Pour plus d'informations et pour souscrire à un contrat, contactez-nous à amap.gouvernes@gmail.com



**REJOIGNEZ-NOUS !
ENSEMBLE CULTIVONS
UN AVENIR PLUS SAIN
ET SOLIDAIRE !**

- [laferme_desfolies](#)
- [la ferme des folies](#)
- [la-ferme-des-folies-earl](#)
- www.lafermedesfolies.com

LA VIDÉO PROTECTION À GOUVERNES

Des démarches administratives complexes

L'installation d'un système de vidéoprotection dans une commune est strictement encadrée. Elle nécessite l'autorisation préalable du préfet, délivrée après avis d'une commission départementale présidée par un magistrat. Le dossier doit démontrer l'utilité du dispositif, respecter le principe de proportionnalité et garantir la protection de la vie privée. Cette procédure, qui inclut l'avis des services de sécurité intérieure, dure en moyenne 3 à 4 mois et doit être anticipée par les collectivités. Sans l'aval du préfet, le projet ne peut légalement aboutir. De plus, une déclaration de conformité doit être réalisée auprès de la CNIL pour les communes. Dans le cas de notre commune, cette autorisation n'est intervenue qu'au bout de deux ans que parce Madame le Maire et le secrétariat ont fait preuve d'opiniâtreté auprès des services de la préfecture.

Un financement difficile à mobiliser

Le coût d'installation d'une caméra de vidéoprotection urbaine oscille entre 10 000 et 15 000€ ; En ce qui concerne Gouvernes, nos caméras seront raccordées

au centre de supervision intercommunal de Lagny-sur-Marne et le coût total du déploiement sur la commune avoisinera les 300 000€.

Malgré l'existence de subventions, nationales (*Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - FIPD*), régionales ou départementales (boucliers de sécurité), la part restant à la charge des communes est souvent comprise entre 20 % et 40 % du budget total. Pour la commune de Gouvernes, même cette part minoritaire représente un obstacle majeur, d'autant plus que les subventions sont plafonnées et soumises à conditions. Les dépenses de maintenance et de formation, pourtant essentielles, ne sont généralement pas éligibles aux aides. Pour autant la commune a pris le parti d'installer des caméras, en déployant le dispositif par tranche. Nous en sommes au stade des dépôts de demande de subventions et nous espérons pouvoir déployer la première tranche courant 2026. Dans l'intervalle nous comptons sur l'intervention de la police Municipale et le dispositif voisins vigilants pour dissuader les « voyous ».

Conclusion

Entre les démarches administratives longues et exigeantes et la difficulté à réunir les fonds nécessaires, notre commune peine à mettre en place son dispositif de vidéoprotection. D'autant plus que les subventions interviennent après que la commune ait payé les factures.

Mais à force d'économie, sans augmenter les impôts, ce projet verra bien le jour, enfin !



BILAN DE MANDAT 2020 – 2026

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026, l'heure est donc venue de dresser le bilan du mandat 2020 – 2026



Nous nous étions engagés à préserver notre cadre de vie et l'environnement

👍 **Nous avons œuvré** à redonner au cimetière un cadre agréable et à assurer régulièrement son entretien.

👍 **Nous avons organisé** le stationnement dans la rue du Bas Villiers pour le bien-être de tous les usagers et habitants en testant pour la première fois sur notre commune le principe de la voie partagée, avons réalisé une étude pour végétaliser cette rue, lancé consultation et demande de subvention.

👍 **Nous avons limité** la vitesse, dans le centre bourg de la commune, avenue des 2 châteaux à 30km/h et obtenu du département la réfection du carrefour de la RD 217Bis (haut de la rue Victor Hugo)

👍 **Nous avons mis en place** une interdiction de circuler aux camions de plus de 3,5T sans autorisation.

👍 **Nous avons obtenu** le label « village de caractère » valorisant le coté briard de notre commune. Nous œuvrons également au classement au patrimoine nationale de notre église.

👍 **Nous avons travaillé** en lien avec la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à l'installation de dispositifs de canalisation des eaux de pluie et à la construction de digues noues pour limiter les impacts des régulières coulées de boues dans certains quartiers.

👍 **Nous avons adapté** notre Plan Local d'Urbanisme pour contrôler l'évolution du paysage de notre commune.

👍 **Nous avons adapté** les horaires de l'éclairage public aux usages essentiels des habitants en réduisant l'impact de la pollution lumineuse et la consommation électrique et budgétiser le passage obligatoire aux Led de notre éclairage public.

👍 **Nous avons mis en place** la collecte des déchets verts et l'obligatoire collecte des déchets alimentaires.



Nous nous étions engagés à œuvrer au rassemblement de notre village

👍 **Nous avons soutenu** le tissu associatif de notre commune soit par l'octroi de subventions nécessaire à leur fonctionnement, soit par la mise à disposition d'infrastructures ou de matériel communale. Nous avons également pu accueillir de nouvelles associations.

👍 **Nous avons soutenu ou organisé** de nombreux événements pour mettre en avant le tissu associatif de notre commune.

👍 **Nous avons mis en place** les premiers comités de quartiers permettant de donner la parole à tous les habitants et en favorisant les initiatives.

👍 **Nous avons mis en place** l'accueil des nouveaux habitants et les cérémonies de citoyenneté pour les jeunes nouveaux électeurs.

👍 **Nous avons mis en place** le tout premier Conseil Municipal des Jeunes pour initier nos enfants à la vie citoyenne et au fonctionnement des institutions de notre pays et surtout pour leur donner la parole.

Nous nous étions engagés à offrir le meilleur à nos enfants

👍 **Dans un premier temps, nous avons modifié** l'entrée de l'école, reculé le portail d'entrée, changer les petites barrières en y mettant de la couleur pour rendre l'école plus visible et déplacé le passage piétons pour ne pas que les enfants traversent en courant directement en sortant de l'école

👍 **Nous avons équipé** toutes les classes d'équipement numérique de dernière génération adaptés au nouveaux usages éducatifs. Toutes les classes disposent désormais de tableaux numériques interactifs et certaines classes de mobilier neuf.

👍 **Nous avons fait changer** tout le grillage intérieur de l'école qui est désormais sécurisé et permet aux enfants d'avoir une vue magnifique sur l'église et les espaces verts.

👍 **Nous avons fait réaliser** au sol des dessins colorés (marelle, escargot) qui permettent aux enfants de jouer dans la cour

👍 **Nous avons raccordé** l'école à la fibre optique.

👍 **Enfin, Nous avons pu lancer** la construction d'un espace de sport et de jeu à proximité de l'école après de nombreuses étapes administratives.

👍 **Nous avons imaginé** un nouveau parvis de l'école pour rendre plus agréable et plus sûr l'accueil scolaire.

Nous nous étions engagés pour davantage de transparence, une gestion rigoureuse et la disponibilité des élus

👍 **Grâce à une gestion** saine et rigoureuse de nos finances et dans un contexte de plus en plus complexe sur les dotations nationales, **nous avons pu financer** le projet majeur de création d'un espace de sport et de refonte du parvis de l'école sans recourir à l'emprunt ni à l'augmentation des impôts.

👍 **Nous avons étendu** les horaires d'ouverture de la mairie et mis en place une permanence hebdomadaire des élus en mairie et nous avons tâché de maintenir une proximité constante avec l'ensemble de nos concitoyens sur le terrain.

👍 **Nous nous sommes impliqués** dans les organisations intercommunales (CAMG, SIETREM, SIEMU, SIARL mais aussi SDESM) pour y assurer un rôle fort et utiles à notre commune.

Nous nous étions engagés à améliorer le service public rendu par la commune et la sécurité

👍 **Nous avons rénové** l'espace accueil de notre mairie (refonte de l'espace et des bureaux), le site internet communal et nous avons ouvert des pages sur les réseaux sociaux (*Facebook : @Gouvernes ou Mairie de Gouvernes, Instagram : gouvernes_mairie, X : @mairieGouvernes*).

👍 **Nous avons également raccordé** à la fibre, la bibliothèque, la salle Lhuillier et fait installer la WIFI Publique

👍 **Nous avons mis en place** un Plan Communal de Sauvegarde nous donnant des moyens de faire face à des situations de crises diverses.

👍 **Nous avons mis en place** le permis de louer et de diviser pour lutter contre l'habitat indigne et le stationnement anarchique

👍 **Nous avons signé** une convention avec la commune de Lagny sur Marne pour mutualiser des effectifs de police municipale, assurant passages et interventions sur notre territoire, une convention avec le tribunal judiciaire de Meaux pour les circuits courts (gestion des petits délits type graffiti)

👍 **Nous œuvrons** à la mise en place de caméras de vidéoprotection raccorder au CSUI de Lagny pour lesquels nous venons d'obtenir l'accord préfectoral et cherchons les moyens techniques (fibre) pour nous raccorder et les financements à travers les demandes de subventions...

👍 **Nous avons adopté** le dispositif Voisins Vigilants, permettant une mise en relation des habitants pour améliorer la solidarité et la sécurité dans notre commune.

👍 **Nous avons souscrit** à panneau pocket (à télécharger sur vos téléphones) pour que vous soyez informés en temps réel des actualités de la commune





LE CMJ FAIT SON CINÉMA

Lors de la fête du village, le samedi 24 mai, deux projections ont été organisées dans la salle Lhuiller avec l'aide d'Alain Boniou du Ciné-club les Ecureuils et le Conseil Municipal des Jeunes.

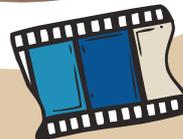
A 15h : « la guerre des boutons » film réalisé par Yves Robert en 1962. Ce film relate les bagarres de gamins de deux villages voisins dans la France rurale des années soixante ! Deuxième adaptation au cinéma du roman de Louis Pergaud publié en 1902, mémoires d'un instituteur. On a pu réentendre la réplique culte du P'tit Gibus, gamin de 6 ans qui suit son grand frère au cours de chaque péripétie malheureuse des deux bandes : « Si j'avais su, j'aurais pas v'nu » et revoir des acteurs comme Jacques Dufilho, Jean Richard ou Pierre Tchernia. Ce film sur une trame romancée nous montre aussi la vie rude de nos villages dans les années soixante. Nous remercions la douzaine de personnes présentes qui n'ont pas craint de voir ou revoir un film en noir et blanc.

Puis à 17h, le documentaire « Si Gouvernes m'était conté » réalisé en 2005, par Nathalie Tortrat, Martine Diabate et Gérard Moufflet sur l'histoire de Gouvernes. Ce film rassemble divers interviews réalisés de nos anciens d'alors : Mmes Deck, Matson, Gisèle Hilaire, De Study et Mrs Lebigue, Bernard Bisson, Cheminant, Lecuyer, Poidevin, avec le concours de l'Amicale des élèves de l'école de Gouvernes pour raconter l'histoire de Gouvernes. Témoignages émouvants d'une époque plus rurale de notre village.

Plus d'une cinquantaine de personnes étaient présentes, nous les remercions grandement de leur présence et de leur intérêt pour ce film. Un goûter leur a été offert après la projection et a permis un moment d'échange intergénérationnel sur la mémoire de notre village. Un grand merci à Alain Boniou de nous avoir assisté pour cette double projection.

Ces deux films ont été choisis pour vous présenter le nouveau projet des jeunes du CMJ. Celui-ci consiste à réaliser une suite à ce documentaire en montrant l'évolution de Gouvernes des années soixante à nos jours, les répercussions de la création de la ville nouvelle de Marne la Vallée et de l'extension d'Eurodisney, sur la vie du village.

Nous allons entamer cet été le montage du film, phase délicate constituée d'une vingtaine d'interviews de plusieurs générations. Nous organiserons d'ici la fin de l'année une projection de celui-ci à laquelle nous ne manquerons pas de vous inviter. Merci aux jeunes pour leur engagement dans ce projet, aux interviewés de nous avoir accordé leur temps et partagé leurs souvenirs. Merci à ceux qui nous ont prêté des documents photographiques pour étoffer ce projet.



UN INVITÉ DE MARQUE DANS LE PROJET DU CMJ

Le secret de sa visite à Gouvernes avait été bien gardé pour éviter une affluence de curieux, autour de Gérard Hernandez.

Martine Robillard est partie tôt ce samedi matin pour aller chercher le comédien à son domicile parisien. Le studio est prêt, le décor installé par Colheen, l'opérateur. La fraîcheur du matin rend légère l'atmosphère, tout est prêt pour accueillir un comédien connu de plusieurs générations qui a répondu avec une grande gentillesse à notre invitation. Ravi de rencontrer la jeunesse, heureux de retrouver ce village qu'il a aimé, dans lequel il a vécu de belles années de sa vie en famille, des années soixante-dix à 2000.

Voir la surprise et la joie sur le visage des jeunes du CMJ qui découvraient l'invité mystère a été une récompense pour celle qui avait travaillé à cette rencontre. L'interview s'est transformée en des échanges nourris où l'interviewé se faisait lui-même interviewer. Les anecdotes sur autant d'années d'activités dans autant de domaines (cinéma, théâtre, télévision), dont le doublage de nombreux dessins animés, ont passionné les jeunes présents. Jeunes auxquels il avait été demandé de poser leur téléphone pendant les enregistrements et qui ont pu faire tous les selfies qu'ils voulaient à la fin de la séance. Certains ont même pu enregistrer Gérard Hernandez avec la voix du Grand Schtroumf sur le répondeur de leur téléphone. Le professionnalisme acquis par les opérateurs improvisés (clap, pose des micros, cadrage, roulement des poseurs de questions...) a impressionné notre invité. Merci à ce merveilleux comédien qui a su rester accessible avec autant de bonne humeur et partager cette matinée avec les enfants de Gouvernes.



Nous avons eu la chance de rencontrer Gérard Hernandez dans le cadre du CMJ pour l'interviewer. Il n'est pas seulement Raymond dans « Scènes de ménages », mais il est surtout pour nous tous la voix du Grand Schtroumpf. Très drôle, toujours prêt à partager des anecdotes sur sa vie et ses expériences, il sera pour nous une rencontre inoubliable !

— **CAPUCINE**

« Quel bon souvenir ! Je ne pensais pas rencontrer Gérard Hernandez un jour ! L'interview était trop cool ! J'ai adoré quand il a fait la voix du Grand Stroumpf. Ce qui m'a fait rire c'est quand on a cru qu'il y avait un vrai moustique dans la salle alors que c'était lui ! Je me suis bien amusée. C'est l'un des meilleurs jours de ma vie !

— **LUCILE**

Gérard Hernandez nous a appris des anecdotes de l'époque où il a vécu à Gouvernes, de sa passion du cinéma. Ils nous a fait beaucoup rire en inversant les rôles, en nous posant des questions ! Il ne voulait pas croire que j'étais adolescent ! Il m'a refait mon message de répondeur ! Appelez-moi et vous verrez ! C'était vraiment une rencontre inoubliable !

— **NATHANAËL**

A son arrivée, j'étais très impressionnée, car j'adore cet acteur, mais il nous a mis directement à l'aise. Il nous a expliqué comment il a connu Gouvernes, comment il a débuté dans le cinéma.... A la fin de notre interview, très intéressante pour notre futur film, il est resté avec nous, a posé pour nos selfies, a signé des autographes pour nous et nos amis absents, a enregistré des messages de répondeur...J'étais très contente de l'avoir rencontré. Quel beau souvenir qui restera gravé dans ma mémoire et mon téléphone !!!Merci beaucoup Gérard d'être venu !

— **ALWENNA**



NOS PLUS BELLES RÉCRÉATIONS



Dès le printemps, lorsque le temps le permet, nous pouvons aller dans le pré pour les récréations de l'école et de la cantine. Nous y avons commencé des cabanes. Les CM2 ont créé un magasin qui s'appelle Inter-Massage. On y vend des cailloux, des bâtons et également des bouquets de fleurs. Rien n'est gratuit et il faut deux poignées d'herbe pour les obtenir. Il est possible d'avoir des cartes cadeaux pour les acheteurs. Le principe est simple : si vous venez trois fois d'affilée dans le magasin, vous aurez votre carte cadeau.

Comme le terrain est en pente, nous nous amusons à le monter et le descendre en courant mais on aime bien s'y asseoir et discuter aussi. Il y a une partie plate sur laquelle nous jouons au ballon. Il y a un gros arbre dont les racines sortent de terre et nous nous en servons d'escalier. Certains arbres ont été coupés et nous nous asseyons sur les troncs qui ont été tronçonnés. Les maitresses restent près des arbres pour nous surveiller. Elles sont deux car il y a toujours une maitresse en classe pour la récréation calme de ceux qui préfèrent des activités moins sportives.

Nous nous amusons bien dans notre terrain en herbe ! Il n'y a pas meilleure cour de récréation. Nous avons beaucoup de chance d'avoir ce grand espace naturel relié à notre cour.

Les CM1 : Elise, Manon et les CM2 : Chiara, Clémence, Mila, Zoé, Eliot, Stan, Raphaël

TOURNOI DE FOOTBALL

Nacéra a organisé un tournoi de foot. Il y avait 4 équipes de 5 ou 7 joueurs. Il fallait s'inscrire sur une feuille pour y participer.

Les matchs se sont déroulés du lundi au vendredi sur le temps de cantine. Nous nous sommes entraînés environ trois semaines avant la date du tournoi.

Le lundi, jour de qualification pour la finale du vendredi. La finale a opposé les CM1 aux CM2 et victoire des CM1, 3-2. On était tous très contents d'y participer. L'équipe a été déçue de perdre le match mais ce n'est pas grave car c'était une belle expérience. Malgré la défaite, nous nous sommes serré la main. C'était la première coupe qui était organisée. Une autre coupe est prévue à la fin de l'année.

Vivement le prochain tournoi de foot ! On va gagner une coupe avec des médailles cette fois. Merci Nacéra !

Les CM1 : Gabriel, Marius et les CM2 : Côme, Gabriel, Milan, Noah et Valentin





DES AGENTS PÉRISCOLAIRES INVESTIS POUR DES ENFANTS ÉPANOUIS

Depuis l'arrivée de Nacera, adjoint d'animation, à la coordination du service périscolaires, un vent de dynamisme et de créativité souffle sur les temps périscolaires de notre commune. Avec l'appui d'une équipe d'agents investis et enthousiastes, une énergie nouvelle s'est installée pour le plus grand plaisir des enfants qui profitent d'un large éventail d'activités enrichissantes et ludiques.

Les tournois de football organisés régulièrement remportent un franc succès auprès des jeunes sportifs, développant l'esprit d'équipe et le respect des règles. En parallèle, des ateliers de travaux manuels permettent aux enfants de développer leur créativité, leur motricité fine et leur imagination, tout en créant des objets qu'ils sont fiers de rapporter à la maison.

Le jardinage avec Nicole, ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), a également fait son entrée proposant aux jardiniers en herbe une belle parenthèse verte : les enfants découvrent les cycles de la nature, apprennent à respecter l'environnement et participent activement à l'entretien du petit potager collectif.

Les anniversaires sont désormais célébrés dans une ambiance festive après les repas, avec une attention particulière portée à chaque enfant. Ces petits moments de joie collective renforcent les liens entre les enfants et apportent une touche de magie à leur quotidien.

Concours de dessin, chasses au trésor, jeux en plein air : les idées ne manquent pas pour faire de chaque jour un moment unique et enrichissant. L'équipe périscolaire redouble d'imagination pour proposer des temps ludiques, éducatifs et inclusifs.

Ces initiatives, portées par toute l'équipe, sont la preuve concrète qu'un encadrement bienveillant, dynamique et créatif peut transformer les temps périscolaires en véritables moments d'épanouissement pour nos enfants.

Un grand merci à tous les agents périscolaires pour leur implication, leur patience et leur bonne humeur : ils sont des piliers essentiels du bien-être de nos enfants !

Que cette belle énergie vous accompagne tout au long des grandes vacances : qu'elles soient remplies de soleil, de nature et de beaux souvenirs !

Rendez-vous à la rentrée pour écrire ensemble une nouvelle page pleine de vie !



Mémo : Quelles sont les principales missions du service périscolaire ?

Le service périscolaire a pour vocation d'accompagner les enfants en dehors du temps scolaire, dans un cadre sécurisé, bienveillant et adapté à leurs besoins. (Gérer l'accueil du matin et du soir, assurer un temps de restauration le midi dans de bonnes conditions d'hygiène et de convivialité, proposer des activités récréatives en favorisant l'éveil, la coopération et le vivre-ensemble, garantir la sécurité et le bien-être des enfants) L'équipe périscolaire travaille en lien avec l'école pour assurer une continuité éducative dans le respect du rythme de chaque enfant. Merci de votre confiance.



LE WELCOME ARTISTS S'EST MOBILISÉ POUR DE GRANDES CAUSES !



Notre association musicale Welcome Artists a poursuivi ses événements sur la commune avec des concerts à l'église Saint-Germain de Gouvernes.

Après le concert pour Octobre Rose, nous nous sommes mobilisés pour le Téléthon 2024, le 30 novembre dernier, avec les artistes Frog Alchemists, Katy O et Alexandre Vieira, qui ont proposé leurs univers respectifs de compositions en variété, pop et rock. À l'échelle nationale, ce sont plus de 96,5 millions d'euros qui ont été récoltés, dont 1,5 millions en Seine-et-Marne : une mobilisation massive ! La Seine-et-Marne Nord, fait partie Gouvernes, a récolté 222 639 euros, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2023. La prochaine édition du Téléthon se tiendra les 5 et 6 décembre 2025. Suivez notre programmation sur welcome-artists.fr.

Le 8 mars 2025, Journée internationale des droits des femmes, l'art a mis des femmes à l'honneur, avec la photographie et la musique. Le public a pu admirer une exposition d'œuvres photographiques « Portraits de femmes », proposée par le club photo de Thorigny-sur-Marne : femmes musiciennes, femmes danseuses, femmes enceintes... Tout en admirant ces œuvres, trois femmes artistes ont proposé des compositions et des reprises en français, en variété-pop : Cécilia, Pammy et Katy O.

L'association, qui compte plus de soixante-dix membres, s'est installée à Gouvernes en novembre dernier. Les membres se sont réunis à plusieurs reprises dans la salle Maurin les samedis après-midis pour des activités musicales et conviviales : répétitions, « galette musicale » à l'occasion des vœux 2025, et « crêpe musicale » en février. À ces occasions, des membres établissent des collaborations musicales, tissent des liens et prennent plaisir à jammer ensemble. À l'occasion de nos près de cinquante événements par an, une belle entraide s'établit entre les membres, qui partagent leur matériel musical et leurs compétences musicale en contribuant à une belle émulation.

En nous installant à Gouvernes, nous espérons ainsi accueillir de plus de plus de Gouverniaudes et de Gouverniauds passionnés de musiques actuelles !



Le Welcome Artists vous donne d'ores et déjà rendez-vous à ses prochains événements estivaux, suivez notre actualité et rejoignez-nous !

<https://welcome-artists.fr/>



AMICALE DES ENFANTS DE GOUVERNES

L'année 2024/2025 touche à son terme, l'événement majeur qu'est la Kermesse s'est tenue, en dépit du très faible nombre de bénévoles qui se sont mobilisés vendredi 20 juin au soir et nous espérons malgré tout que petits et grands ont apprécié ce moment.

Cette année a permis de vous proposer de nombreux moments de partage, d'amusement, à savoir : *boom d'halloween - Noël au château de Champs sur Marne - Loto - Chasse aux œufs - Bal de fin d'année.*

Sans oublier notre participation à la fête du village avec une formidable course d'orientation dans les rues de Gouvernes.

L'Amicale a besoin de vous ! Les activités proposées sont le fruit du travail des bénévoles. Venez renforcer notre équipe pour continuer à mettre des sourires sur les visages de nos enfants et de leurs parents.



amicaledegouvernes@gmail.com

LA SERRE DE CURVISNA

Chers Gouverniauds, amis de la nature,

" La serre de Curvisna" progresse dans ses travaux de préparation du terrain avant implantation des serres qui nous tardent d'ériger.

Bien que nous ayons adopté par défaut la technique de la tortue, à contre-pied de la Fable, nous souhaiterions vraiment avancer à un rythme plus soutenu.

Afin d'y parvenir, nous profitons de cet encart, pour réitérer notre invitation à vous joindre à nous. Il est vrai, que dans l'édition "du Gouverniaud " de décembre 2024 nous vous avons sollicité pour venir nous aider à défricher, nettoyer la parcelle jouxtant le cimetière.

Certains d'entre vous nous ont rendu visite et n'ont pas hésité à retrousser leurs manches pour nous prêter mains fortes. De très bons moments d'échanges en sont ressortis et des liens se sont tissés.

Au-delà de ces expériences passées, il nous reste de nombreuses tâches à accomplir. Qu'elles soient manuelles ou administratives, aidez-nous à les réaliser, les bonnes volontés nous seront très précieuses.



Si vous désirez nous rejoindre et contribuer à fleurir, tous ensemble, notre village, veuillez-vous faire connaître via notre messagerie en écrivant à "serredecurvisna@gmail.com"

Merci à tous, membres, bénévoles, en chœur et d'une même voix, améliorons notre environnement et embellissons Gouvernes



ENTR'CHATS

C'est une nouvelle année qui s'achève pour Entr'chats et nous l'avons clôturé avec brio en vous présentant le ballet « Coppelia » dans son entièreté ainsi qu'une comédie musicale haute en couleur le dimanche 29 juin à 14h au théâtre Marc Brinon de Saint Thibault des Vignes.

Les élèves se sont intensément préparés pour vous présenter un magnifique spectacle.

En septembre, nous aurons le plaisir de vous retrouver pour une nouvelle année de danse, comédie musicale et stretching. Nouveauté cette année, le cours de stretching aura lieu le lundi soir de 19h30 à 20h30. Les enfants sont les bienvenus à partir de 4 ans et nous dispensons des cours pour tous les niveaux et tous les âges.

Nous vous disons à très vite, au plus tard en septembre pour la journée des associations.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Christine

PAR TÉLÉPHONE
06.64.49.50.24

PAR MAIL
entr.chats@free.fr

SUR NOTRE SITE
www.entrchats.com

COMITÉ DES FÊTES

Une nouvelle équipe, une nouvelle énergie

Au cours de ce premier semestre 2025, portée par une nouvelle équipe dynamique, l'association s'est engagée dans le soutien de l'association de l'Amicale des Enfants de Gouvernes dans l'organisation du loto en février, dans la réussite de la fête du village qui a réunie de nombreux gouvernais le vendredi 23 mai autour de la batucada, du feu d'artifice et des forains et qui a rassemblé plus de 140 convives pour le repas festifs du samedi 24 mai. Ce premier semestre s'est clôturé sur l'organisation d'une nouvelle manifestation : la guinguette de Gouvernes le 4 juillet, histoire de fêter comme il se doit l'arrivée des grandes vacances !

Le second semestre sera aussi festif avec l'animation du forum des associations qui aura lieu le vendredi 5 septembre de 18h00 à 21h00, puis la brocante qui aura lieu le dimanche 14 septembre et enfin la soirée beaujolais qui aura lieu le samedi 22 novembre dans la salle Lhuillier.

L'association est déterminée à enrichir la liste des manifestations proposées avec de nouveaux événements et activités, pour continuer à surprendre et rassembler. Que diriez-vous d'un cinéma en plein air, d'un festival musical ou d'ateliers créatifs pour petits et grands ? Toute proposition est la bienvenue !



Notre ambition est de toucher tous les habitants, en créant des lieux et des moments de rencontre pour renforcer encore davantage l'esprit de convivialité.

Comment participer ?

L'implication des habitants est essentielle pour donner vie à ces projets. Que vous souhaitiez aider à l'organisation, proposer une idée ou simplement participer aux événements, votre énergie est précieuse ! N'hésitez pas à rejoindre notre équipe dynamique et à contribuer à la création d'un village encore plus vivant.

Contactez-nous

Pour toute question ou suggestion, retrouvez-nous sur nos pages Facebook et Instagram ou écrivez-nous à cdfgouvernes@gmail.com. Ensemble, faisons de Gouvernes un village où il fait bon vivre et s'amuser !

Rejoignez-nous et participez à la magie des fêtes de notre village !

L'ancien bureau du Comité des Fêtes de Gouvernes, sous la houlette de Daniel Vernet, tient à remercier tous les bénévoles qui ont soutenu et contribué à la réussite des manifestations proposées.

 cdfgouvernes@gmail.com



ANCIENS COMBATTANTS



GOUVERNES, CONCHES-SUR-GONDOIRE, GUERMANTES

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS GOUVERNES, CONCHES-SUR-GONDOIRE, GUERMANTES

Cérémonies du 80^{ème} Anniversaire de l'armistice du 8 Mai 1945

Les cérémonies du 8 Mai, se sont déroulées dans une ambiance particulière, puisque nous célébrons les 80 ans de la victoire sur le régime Nazi et la fin de la seconde guerre mondiale 1939 - 1945.

De nombreux participants de tous âges sont venus se recueillir dans les trois cimetières que notre association et les Mairies des trois communes honorent depuis très longtemps.

Les cérémonies ont débuté à 10h30 au cimetière de Guermantes, en présence de Madame la Maire et de nombreux conseillers municipaux et d'anciens Maires de la commune.

Participaient également des présidents et des membres d'associations, ainsi que le conseil municipal des jeunes qui nous ont fait l'honneur de





PATRIMOINE DE GOUVERNES

Fin novembre 2024, l'église de Gouvernes a accueilli le traditionnel concert de l'Avent. L'événement a rassemblé un large public venu profiter d'un moment musical et convivial puisqu'à l'issue du concert, spectateurs, bénévoles de l'association et artistes ont pu échanger autour d'un vin chaud. À noter également le 14 décembre l'accueil de l'Ensemble Vocal Romantica de Torcy, pour un concert sur le thème de l'Amérique latine.

Le 8 février, l'association a tenu son assemblée générale annuelle, marquée par l'élection de Jean-Baptiste Treussard à la présidence. Yves Mosser devient Président d'honneur de l'association. Joëlle Brulé quitte, à sa demande, le bureau après de longues années au service de l'association. Elle est remplacée par Chantal Renault au poste de secrétaire tandis que Martine Diabate Robillard est élue Vice-Présidente et que Maryse Chiumenti conserve sa mission de trésorière.

Au printemps, la traditionnelle vente de fleurs, organisée avec l'aide du comité des fêtes, a permis de récolter des fonds essentiels pour financer les projets de restauration et d'animation, tout en embellissant le village.

Grâce notamment à ces bénévoles, l'association a pu financer en mai la rénovation de la statue de Jeanne d'Arc, endommagée fin 2024.



Enfin, à l'occasion d'une interview d'Yves Mosser organisée par le CMJ dans la « Petite Salle des Catéchismes », nous avons pu recueillir de précieuses informations sur l'histoire de cette salle, l'auteur des peintures ainsi que leur symbolique.

L'association prépare désormais les Journées Européennes du Patrimoine, programmées les 20 et 21 septembre 2025. Le thème de cette année « patrimoine architectural », sera l'occasion de mettre en valeur les richesses historiques de Gouvernes, dont la statue de Jeanne d'Arc après restauration.

À noter dès à présent : le concert de l'Avent 2025 aura lieu le dimanche 30 novembre. Pour sublimer ce rendez-vous, l'association a fait l'acquisition de projecteurs qui permettront une mise en lumière exceptionnelle de l'église lors des concerts.

Bel été à tous

Association du Patrimoine de Gouvernes



lepatrimoinedegouvernes77@gmail.com

lire le message du Ministre des Armées et de la secrétaire d'état des Anciens combattants.

Bravo à eux, et à tous les enfants des deux autres communes.

Deux gerbes ont été déposées dans chaque lieux, offertes par les Mairies et notre association. Après la cérémonie de Guermantes, nous nous sommes rendus au cimetière de Conches en présence de Madame la Maire et de ses adjoints, puis à Gouvernes également en présence de Madame la Maire et de ses adjoints.

Il est à noter que dans chaque commune, les conseils Municipaux des jeunes étaient présents, et compte tenu de la situation mondiale extrêmement préoccupante, l'association des AC tient à les remercier pour leur participation et leur implication.

Pour clôturer ces cérémonies, nous nous sommes rendus à la Mairie de Gouvernes, qui nous a très bien accueillis pour partager le verre de paix et d'amitiés.

Le Président Charpenel et son conseil d'administration tient à remercier tous les participants pour leur présence à cette cérémonie du souvenir dédiée à ceux qui sont mort pour la France et la liberté.

Jean Luttenauer.
Secrétaire de l'association





GOVERNES RANDO

L'association gouvernes rando marche d'un bon pas...

Noël à Paris : c'est le temps de la féerie et des illuminations !... En décembre dernier, Gouvernes Rando a organisé, en collaboration avec un guide conférencier, une randonnée nocturne. Une trentaine de randonneurs ont cheminé durant trois heures dans des lieux hautement symboliques de la capitale à la découverte des décorations scintillantes des galeries et passages couverts, des éclatantes vitrines sur les grands boulevards, des magnifiques arbres parés d'un manteau doré sur les Champs-Élysées, du marché de Noël dans le Jardin des Tuileries et du calme relatif de la Place Vendôme ornée d'immenses sapins décorés. Pour clore la soirée, un dîner a été proposé dans un restaurant parisien de la Place de la Bastille

Au mois de février, s'est tenu le repas annuel de l'association. Ce rendez-vous incontournable a eu lieu au restaurant de la Résidence seniors Montana à Bussy Saint Georges, en présence d'environ soixante-dix membres et invités. Ce fut un moment de convivialité où les anciens et nouveaux de l'association ont partagé une parenthèse festive animée par DJ-FEE.

Fin avril, une cinquantaine d'adhérents se sont rendus en car à Nogent sur Seine pour visiter en matinée, le musée Camille Claudel consacré aux œuvres de l'artiste et à la sculpture de l'école française du XIX^e siècle. Parmi les œuvres exposées figurent celles de Marius Ramus, Paul Dubois, Alfred Boucher, Gustave Rodin...



<https://asso-gouvernesrando.mvassoc.org>

Après le déjeuner à l'Auberge du Cygne de la Croix - un ancien relais de la poste - les participants ont parcouru les rues de la ville « Sur les traces de Gustave Flaubert ». L'écrivain s'est rendu souvent à Nogent ; ville qui a servi de cadre dans son roman : "L'Éducation Sentimentale".

L'après-midi a été consacré à la visite du château de La Motte-Tilly (XVIII^e siècle), en compagnie d'un guide. Le château, de dimension humaine, richement meublé, est parfaitement conservé. Il est entouré d'un parc boisé de 100 hectares où il a fait bon se promener.

Outre les randonnées culturelles, Gouvernes Rando propose à ses adhérents des randonnées diverses et variées : marches douces (5/6 km), randonnées d'une demi-journée (8/12km), d'une journée (8 à 22 km) etc... Si vous êtes intéressés par nos activités, Gouvernes Rando sera présent le samedi 6 septembre aux forums des associations de Gouvernes et de Bussy Saint-Georges. Les animateurs seront ravis de répondre à vos questions.

Gouvernes Rando



TENNIS CLUB MUNICIPAL DE
GOVERNES

ASSOCIATION TCMG Tennis Club Municipal de Gouvernes

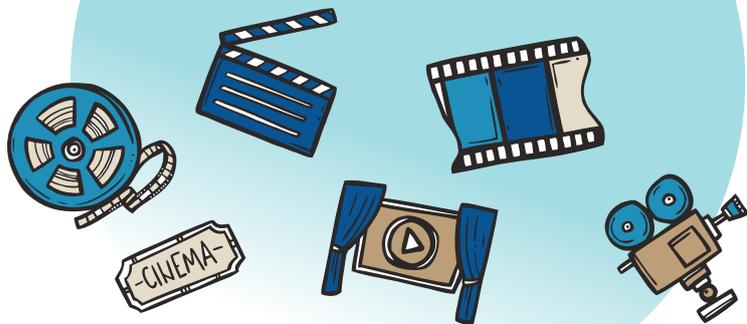
Le tennis club s'était mis en sommeil depuis la démolition du court de tennis situé à l'emplacement de l'extension de l'école. Avec le projet de construction d'un terrain de padel sur la commune, un vent nouveau s'apprête à souffler sur notre association. Ainsi, le Tennis Club de Guermentes qui dispose de deux courts extérieurs et le Tennis Club Municipal de Gouvernes ont décidé d'unir leurs forces dans un projet de fusion des deux clubs, permettant d'offrir à l'échelle de nos communes proches à tous points de vues une nouvelle structure pour développer la pratique du tennis et du padel dans un esprit de convivialité.

L'identité de ce nouveau club vous sera très prochainement communiquée mais vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès du Tennis Club de Guermentes.



<https://renup.fft.fr/club/5770208>

tc.guermentes@fft.fr 01 60 07 63 85



LE CINÉ-CLUB DE GOUVERNES

Le Ciné-Club de Gouvernes est assuré depuis 2018 par le Conseil d'Administration composé de Alain Boniou (Président), Rosemary Boniou, Guy Carré (Secrétaire), Madeleine Collet (Trésorière), Jean-Pierre Collet, Luc Méaux.

Nous vous rappelons que les séances sont ouvertes à tous – vous n'avez pas besoin d'être adhérent. Si un film vous intéresse, venez nous rejoindre.

Vous constaterez que le programme de 2024 – 2025 était varié et international.

En octobre 2024 nous avons commencé la saison avec un hommage à Alain Delon qui avait décédé en août – « Une Chance sur Deux » qui réunissait Alain Delon avec Jean-Paul Belmondo et Vanessa Paradis. En novembre le choix a porté sur un film plus sérieux « Vol au-dessus d'un nid de coucou » de Milos FORMAN. Ensuite ont suivi « Un drôle de paroissien » de Jean-Pierre MOCKY, une comédie de 1963 ; « Loin des Hommes » de David OELHOFFEN, un drame de 2014 ; « Sept ans de réflexion » de Billy Wilder, une comédie de 1955 ; « Place publique » d'Agnès JAQUI et Jean-Pierre BACRI, une comédie dramatique de 2018 ; « Bienvenue Mister Chance » de Hall ASHBY, une satire de 1980, et « Mauvaises Herbes » de KHEIRON, une dramédie* de 2018.

La saison 2024 – 2025 s'est terminée autour d'un repas grec avant la projection de la comédie musicale de 2008 « Mamma Mia » de Phyllida LLOYD. Ce film avait été sélectionné afin de célébrer la Fête de la Musique le 21 juin qui était également la date de la dernière séance.

Les films pour la saison 2025 - 2026 n'ont pas encore été arrêtés mais le comité de sélection y travaille afin de vous présenter une saison variée avec tout style de films. Leur but est de faire plaisir à tout le monde.

Le comité de sélection se réunit une fois par an pour sélectionner les films pour la saison suivante. Chaque membre du comité propose son choix et ensuite le comité vote.

Chaque mois, avant la séance, des informations sur le film et la séance sont envoyées par messagerie. Si vous souhaitez recevoir ces informations envoyez votre adresse e-mail à l'adresse ci-dessous.

De-même, si vous souhaitez faire partie du comité de sélection, envoyer un message à l'adresse ci-dessous.

Les séances cinéma ont lieu une fois par mois, à partir du mois d'octobre, dans la Salle Lhuillier à 20h30.

A bientôt pour la prochaine séance.

PAR TÉLÉPHONE
09.77.78.71.69

PAR MAIL
cine-club-les-ecureuils@orange.fr

RAPPEL DE NOS TARIFS :

La séance : Adhérent : 3€ ; Non-adhérent : 5€
Étudiants, chômeurs : 1€50
Adhésion : 10€ par an.



*Dramédie = drame/comédie mais qui est comique



CES'AM

Voici les beaux jours revenus, et ces longues journées lumineuses qui nous invitent particulièrement à renouer notre lien à la nature.

Ainsi, avec l'association CES'AM, nos pratiques de santé et bien-être prennent tout leur sens.

Nos cours hebdomadaires de différentes formes de Yoga, Méditation, relaxation/sophrologie, Qi Gong, Tai Chi Chuan à Gouvernes, salle Lhuillier et à Bussy Saint Georges, salle de la Rocade de la Croix St Georges, sont des moments privilégiés à se recentrer sur soi, tout en appréciant ce partage au sein d'un groupe bienveillant.

Aussi avec nous, vous pouvez favoriser l'expression du corps, par des mouvements simples et harmonieux qui libèrent la sérénité, la joie, l'apaisement du mental et le développement de la conscience de soi pour un mieux vivre au quotidien, soutenant la gestion du stress et des émotions.

Pour nous découvrir, tous les cours de la dernière semaine de juin jusqu'au 1 juillet, seront ouverts gratuitement et accessibles à tous dès 8 ans.

Pour la rentrée, à la suite du Forum des associations - samedi 6 septembre, les cours reprendront Mardi 9 suivant le planning et renseignements à trouver sur notre site CES'AM : www.cesam.info

Également, comme tous les étés, Catherine vous proposera des pratiques gratuites 'Parcours ZEN' au Parc de Rentilly, ou aux alentours de Gouvernes. Dates et horaires à retrouver sur le site ou en nous communiquant votre courriel pour en être informé. Nous vous souhaitons un très bon temps de fin d'année scolaire. Avec enthousiasme de se rencontrer bientôt, si vous le souhaitez. Bel été à toutes et tous.



catherine@cesam.info | 06 86 92 84 98

WWW.CESAM.INFO



LISTE MAJORITAIRE « GOUVERNES ET VOUS »

Tous les membres de l'équipe municipale réunis sous la bannière : GOUVERNES et VOUS travaillent, osent et entreprennent, pour que Gouvernes conserve ce cachet de village qui attire beaucoup de nouveaux habitants. Tous nos efforts tendent à :

- Maintenir le plus possible l'environnement tel que l'ont connu nos anciens qui y habitent encore, et à les aider à pouvoir y demeurer.
- Développer ce que les familles attendent pour une vie au calme mais qui leur permet de mener une vie active et moderne et à leurs enfants ou petits-enfants d'accéder à une école dans un environnement de qualité et à des activités extra scolaires.
- Rechercher toutes les aides financières afin de pouvoir réaliser tous nos projets sans impacter les contributions fiscales

Nous ne pourrions sans vous toutes et tous, membres actifs associatifs, bénévoles toujours présents à l'appel, et votre compréhension devant les difficultés à résoudre, maintenir cet équilibre fragile au milieu d'une agglomération qui se développe et qui nous pousse à nous protéger tout en nous ouvrant à une communauté d'agglomération dans tout ce qu'elle nous apporte pour l'amélioration de notre vie journalière environnementale.

N'hésitez pas à consulter la page
Facebook @Gouvernes,
le compte Twitter @mairieGouvernes
ou le compte Instagram @gouvernes_mairie.

L'équipe Gouvernes et Vous

LISTE MINORITAIRE « OSER & ENTREPRENDRE »

Article non parvenu.

